



Sommaire

Editorial

« *On ne peut pas labourer, semer, récolter et manger le même jour* »

Proverbe africain

Piéric Freiburghaus, Municipal



Voici une parole de sagesse, certes africaine, universelle aussi !

La principale caractéristique de la mondialisation, au-delà de la globalisation économique, de la banalisation culturelle, est l'affaiblissement de la notion de durée -passé et futur- et donc l'émergence de l'instantané, érigé en tant que principe et valeur. Ce processus récent, devenu central avec la diffusion massive et envahissante des nouvelles technologies de l'information, est malencontreusement, trop souvent, considéré comme symbole d'efficacité et de compétitivité.

...*Récolter et manger*... L'exercice de la politique, telle la gestion municipale, aurait-elle alors comme principal ennemi cette contraction, cette accélération du temps ? Comment dès lors gérer une commune ? Comment inscrire l'exercice de la politique dans un espace pérenne ? ...*On ne peut récolter et manger sans avoir pris la peine et le temps de labourer et de semer*...

...*Il importe de labourer et de semer*... L'exercice de la politique -maître de l'évolution, gouvernement du changement- se doit d'être un ensemble d'actions réfléchies, cohérentes et concertées. Il

ne peut et ne doit pas tendre vers l'instantané. Il impose le dialogue avec l'ensemble des acteurs -élus, citoyens-, dont les rôles sont réciproquement reconnus. L'exercice ne peut s'affranchir de la prise en compte des aspects juridiques, financiers, techniques, etc., et de l'évaluation des impacts sociaux, environnementaux et économiques. Le processus démocratique helvétique, dont la complexité en fait la richesse et la valeur, ne peut se soumettre à l'accélération du temps. ...*C'est alors que l'on pourra récolter et manger*...

...*Labourer et semer*... L'exercice de la politique doit renforcer, peut-être réinventer, la notion de futur, celui d'un futur durable, responsable et solidaire pour l'ensemble des générations, riche des diversités culturelles. ...*pour plus tard récolter et manger*...

...*Labourer et semer*... Consacrer du temps, dans des structures existantes ou à inventer, formelles ou non, pour imaginer, concevoir, un futur prospère de notre commune, ceci avec l'ensemble des habitantes et habitants, les conseillères et conseillers communaux, mes collègues de la Municipalité, est une de mes motivations à siéger à l'exécutif communal. ...*pour récolter et savourer, tous ensemble*... C'est dans cet esprit que j'adresse à chacune et chacun mes meilleurs messages.

Concours photo



Mme Drilona Hoxha a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-

Voici [une parmi les] quelques jolies photos que j'ai prises depuis ma fenêtre (chemin rouge 3, Penthelaz)

Drilona Hoxha



- 2 Communications de la Municipalité
- 5 Conseil communal du 16 mars 2015
- 7 N'oubliez pas ... Voiture Mobility à disposition à Penthelaz
- 8 Steve Dessibourg
- 9 Rencontre autour du monde 30 mai 2015
- 10 Merci de participer au Concept régional de taxe au sac
- 10 Trottoirs n'est pas crottoirs
- 11 Eco point de la place Centrale
- 12 Mise à niveau du réseau d'eau
- 12 Nouveaux horaires du Local des Jeunes
- 13 Premier match du HC Penthelaz
- 14 Communications du pasteur
- 14 Reconnaissez-vous ces endroits ?
- 14 Soirée Tartare
- 15 Memento, agenda et jubilaires
- 16 L'ouvrier au village

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthelaz

Mise en page
Joël Cavat

Comité de rédaction
Katherin Laffely, Joël Cavat

Correctrice
Claire Bourgeois

Impression
Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse
Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthelaz,
lecancanier@penthelaz.ch

Administration générale, finances, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales et jubilaires

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Interpellation de M. Didier Chapuis, du 17 mars 2014

« Le but de cette interpellation est de savoir si les autorités communales désirent être associées à la paroisse sur un futur projet de revalorisation du bâtiment ou de la parcelle. Financièrement la paroisse n'a pas les moyens de le faire seule, elle doit chercher des partenaires. Ce d'autant plus que 2017 est une échéance importante en raison de la nécessité d'assainir l'installation de chauffage qui ne sera plus conforme. »

Tout d'abord, la Municipalité admet n'avoir pas répondu dans les délais imposés. Mais aussitôt l'interpellation de M. Chapuis déposée, la Municipalité a pris contact avec le Conseil de paroisse ; c'était le 19 mai dernier ; ce n'est que le 23 novembre que cet objet a été mis à l'ordre du jour du Conseil de Paroisse.

La Municipalité a proposé de racheter ce bâtiment pour la somme symbolique de CHF 2.00, soit un franc de plus depuis la première proposition. Le Conseil de paroisse a accepté une entrée en matière.

La présidente, Madame Béatrice Canuto a informé la Municipalité que les discussions reprendraient lorsque le PGA serait abouti.

Places de parc, Place Centrale 5

Nous vous informons que nous allons baliser 4 places de parc, le long du mur, à gauche du bâtiment communal, réservées à l'administration et à la voiture de service.

Patinoire

La saison de la patinoire s'est achevée le samedi 1er mars sous un soleil radieux. Il n'en était pas de même le dimanche ! Vu les lamentables conditions atmosphériques, le Comité a décidé de ne pas ouvrir.

Au nom de la Municipalité et du Comité piscine-camping et patinoire, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont assuré la tenue de la patinoire les samedis et dimanches.

Les comptes ne sont pas encore bouclés et vous pourrez en prendre connaissance en juin.

Réorganisation scolaire

Lors du Conseil du mois de décembre, je vous ai parlé longuement de la réorganisation territoriale scolaire. Les communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens-Vufflens-la-Ville, Lussery-Villars et Mex, avaient fait, par l'intermédiaire de notre avocat, une demande d'arbitrage de la décision de Mme Lyon.

La réponse est tombée le 15 février dernier. Dans les conclusions de leur réponse, nous pouvons lire que le Conseil d'Etat n'entend pas remettre en question cette décision dont la teneur est ainsi confirmée au terme de l'arbitrage. Il n'y a dès lors pas lieu de se prononcer sur la demande d'effet suspensif ni sur aucune autre mesure de la sorte pour la mise en œuvre de cette décision. Une séance supplémentaire avec une délégation du Conseil

d'Etat étant superflue !

Cette réponse ne nous a pas satisfaits du tout ; c'est pourquoi, sur les conseils de notre avocat, nous avons décidé de faire un recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

Nous vous donnerons des nouvelles quant à l'issue de ce recours.

Jubilaires

En page 15

Changements de dicastères

Les principaux changements relatifs aux dicastères sont : M. Freiburghaus, Urbanisme et Police des constructions,

M. Chapuis, Voirie.

Pour plus de précisions, merci de vous référer à notre site internet.

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique et service du feu

Yves Jauner, vice-syndic

ASICoPe (écoles)

Le conseil d'administration de la Société des autotransporteurs du pied du Jura vaudois (SAPJV), basée à L'Isle, a dû se résoudre à se séparer de M. Daniel Lenglet, directeur de l'entreprise privée qui assure les trajets scolaires dans les hauts du district de Morges, ainsi que de divers services de transport.

Le conseil d'administration va revoir entièrement la gestion des transports scolaires.

Le comité directeur ASICoPe a reçu confirmation que les transports scolaires seront assurés selon le contrat établi.

Les comptes ASICoPe seront présentés lors du conseil prévu le 26 mars prochain.

ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud)

Le 10 mars 2015 l'assemblée générale de la Pci Gros-de-Vaud a eu lieu à Poliez-Pittet en présence de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat et du Prefet M. Dessauges. Cette assemblée avait pour but de présenter toutes les activités de l'année 2014, de nommer les promus au grade supérieur et de libérer certaines classes.

Divers

La fête nationale du 1er août aura lieu cette année 2015 à Penthalaz.

Police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetière, énergie renouvelable et développement durable

Piéric Freiburghaus, municipal

Plan général d'affectation, PGA

Près de 12 années d'études, de concertations entre les divers partenaires -dont les services cantonaux-, des changements d'orientations dus aux diverses révisions du Plan directeur cantonal, PDCn, à l'évolution de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, LAT, ont abouti à la mise à l'enquête publique du Plan général d'affectation, PGA, ceci du 16 janvier au 16 février 2015.

Rappelons que si Penthaz a été identifiée comme centre régional par le PDCn, son développement limité devra avant tout se concentrer à l'intérieur du périmètre du centre, soit dans des quartiers construits et accessibles à pied en 10 minutes depuis un arrêt de transport public performant, la gare CFF de Cossonay-Penthaz, en l'occurrence.

Une séance spécifique pour les propriétaires des terrains sis autour du Vieux-Village, puis une séance publique de présentation, suivies par des publics attentifs ont eu lieu en janvier 2015 à la salle communale du Verger. Deux permanences en soirée ont également permis de compléter l'information à l'adresse de la population.

L'enquête publique du PGA a suscité dix-sept oppositions, dont la grande majorité est liée aux dispositions fédérales et cantonales. La Municipalité rencontrera l'ensemble des intervenants et apportera des réponses dans le cadre du préavis municipal qui sera soumis au Conseil communal à l'automne 2015.

Plans de quartier, PQ, « Praz-Gérémoz » et « La Vuy - EMS Fondation La Venoge »

Le secteur est aujourd'hui régi par deux plans de quartiers, le premier de 1972, non entièrement exploité, et le second de 1988, lequel a permis l'édification du bâtiment « EMS Fondation La Venoge » et des surfaces commerciales.

La Municipalité a ouvert deux procédures de révisions desdits plans, de façon à :

- permettre la rénovation et l'adaptation aux normes actuelles du parc immobilier de Praz-Gérémoz, ainsi que la construction de nouveaux logements, par surélévations ou constructions dans la partie est de la propriété ;
- répondre aux besoins en capacité future de l'EMS, par la construction de 38 lits nouveaux, ainsi que d'un centre d'accueil temporaire, CAT, d'un cabinet médical de groupe et de 12 logements protégés. Un maintien des activités commerciales, lieu de rencontres et d'échanges, d'approvisionnement en besoins de base (magasin d'alimentation, etc.) est aussi prévu.

Ce second plan est rendu possible grâce à la vente à la Fondation de la parcelle n° 165, « ancienne cure ». Il va être envoyé à l'examen préalable, art. 56 LATC, début avril prochain. Afin que l'extension en lits de l'EMS puisse bénéficier des subventionnements du Canton, une adoption du PQ par le Conseil communal devra pouvoir être effective tout début 2016.

La Municipalité pilote ces deux plans avec une attention portée sur des aspects qualitatifs, végétalisation, limitation des impacts dus à la circulation automobile et au stationnement, place réservée aux piétons et à la mobilité douce.

L'avant projet de PQ « La Vuy - EMS Fondation La Venoge » a déjà fait l'objet d'une séance avec la Commission permanente

d'urbanisme. D'autres séances seront certes organisées.

Une présentation spécifique de ce même projet, à l'attention des propriétaires voisins, a eu lieu le 10 mars 2016. Elle a permis d'amorcer un dialogue nécessaire entre les divers acteurs.

Plan directeur régional, PDR

Le Plan directeur régional, PDR, est l'outil traditionnel de la planification régionale prévu par la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions, LATC. Ce document stratégique constitue un lien nécessaire entre les planifications cantonales et communales. La LATC précise que : « Le plan directeur régional détermine les objectifs d'aménagement de la région considérée et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal ».

La mise en vigueur du PDCn et la réorganisation des districts vaudois de 2007 ont poussé l'Association régionale du Gros-de-Vaud, ARGDV -qui regroupe près de 50 communes- à réviser le plan alors en vigueur. Le projet de PDR Gros-de-Vaud, actuellement soumis à l'examen préalable, est le résultat d'un processus de travail mené sur plusieurs années qui a impliqué l'engagement des acteurs régionaux et des services cantonaux.

Le PDR devra être approuvé par chacune des communes du district.

Une séance de présentation du projet de PDR, sous la conduite de Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement est d'ores et déjà fixée au lundi 15 juin 2015. La présence des municipalités et des commissions ad'hoc est nécessaire.

BUS PDDL

Le nouvel horaire des bus PDDL, dont la présentation a évolué, est entré en vigueur fin 2014. Le service du samedi paraît toujours difficile à gérer. Les conditions hivernales ont nécessité d'équiper les bus de chaînes à neige. Les quatre municipalités restent toujours attentives au remplacement des chauffeurs titulaires afin d'assurer les services.

Des statistiques, visant à mieux connaître la fréquentation des bus, sont programmées sur des périodes de deux semaines à chaque trimestre.

Des panneaux indicateurs vont prochainement être installés à chacun des arrêts.

L'arrêt au bas de la localité de Penthaz, près du Centre multifonctionnel Venoge, est actuellement déplacé, face à l'entrée de la caserne du SDIS. L'emplacement de cette station, fort important, fait l'objet d'une négociation, afin de trouver une solution définitive, confortable et en sécurité pour les usagers des commerces ou de la gare CFF notamment.

L'étude d'une potentielle extension du réseau de bus en direction de Mex et Vuflens-la-Ville a été demandée par les municipalités des deux communes voisines.

Personnel communal, voirie, déchets, matériel et véhicules des services extérieurs et domaines

Didier Chapuis, municipal

Parcelle Miéville

En date du 29 janvier dernier la commune a acheté la parcelle au prix convenu de CHF 1'360'000.--.

Je tiens à rectifier le point suivant qui est à noter au procès-verbal. Tous les comptes rendus des séances du conseil communal et de la presse ont, jusqu'à ce jour, relaté que la Municipalité n'avait pas de nouvelle de la part des héritiers, ce qui ne correspond pas tout à fait à la réalité. En effet, Mme Micheline Girardet a depuis le début des discussions privilégié la commune comme partenaire et nous l'avait dûment communiqué. Nous n'avions pas de nouvelle de l'autre partie des héritiers.

Voiture de service

La Municipalité a décidé de faire l'acquisition d'une voiture pour les besoins du personnel et de la Municipalité. Ce véhicule n'est pas attribué à une seule personne mais permet de répondre aux besoins spécifiques des diverses activités professionnelles de chacun. Il s'agit d'une Honda Jazz.

Personnel

Rien de spécial à signaler, activité courante. Toutefois la Municipalité se préoccupe de l'évolution de la charge de travail des différents services. Des discussions sont actuellement en cours avec chaque chef de service.

Edicule public de la Place Centrale

Le point central des discussions de toute la population de Penthalaz. Dès aujourd'hui, nous ne parlerons plus que de l'ECO POINT. Je rappelle que ce site est destiné pour le recyclage des déchets en petite quantité. Il exclusivement réservé aux habitants de Penthalaz et prioritairement aux personnes qui ne disposent pas de moyen de transport pour se rendre à la déchetterie intercommunale de Valorsa à Penthalaz. Les autorités se réservent le droit de demander

la carte de déchetterie aux utilisateurs.

Selon le règlement communal sur la gestion des déchets la Municipalité se doit d'organiser la gestion des déchets urbains de son territoire, il convient maintenant de restreindre l'offre tout en l'adaptant. C'est pourquoi à partir du 1er juin, l'accès au local de l'ECO POINT pour le recyclage du PET, de l'huile des habits et des capsules de café ne sera accessible que du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00. Il est prévu d'installer un molok extérieur pour le verre afin de libérer un des deux locaux réservé à cet effet. Une solution sera aussi mise en place pour le recyclage du carton, toutefois je le rappelle pour des petites quantités.

Un aménagement adéquat sera mis sur pied afin que les voitures ne puissent pas se rendre directement sur le site. Un nouveau panneau d'interdiction de s'arrêter sera posé, toute infraction sera verbalisée. Les caméras de surveillance sont posées et l'autorisation cantonale d'enregistrement des images devrait nous parvenir incessamment.

La communication se fera via le journal le Cancanier, le site internet et un flyer tout ménage.

Coup de balai

Il est prévu le samedi 18 avril, merci d'ores et déjà de réserver un moment à ces travaux qui se font sous le signe de la convivialité.

Routes et chemins, services industriels, protection civile et forêts

Pierre-André Ischi, municipal

WC publics à la Gare

Après une entrevue avec les CFF, ces derniers entre en matière pour l'installation d'un WC public pour autant que la commune participe à hauteur de 50% sur l'investissement initial. Par contre ils se chargent de la maintenance et du nettoyage par leur service RailClean pendant les 10 prochaines années. Nous avons donné notre accord de principe et nous reviendrons avec un préavis le moment opportun.

Mise de bois

La mise de bois aura lieu le 9 mai 2015, à 09 h.00.

Conseil communal du 16 mars 2015

Sylvette Grandchamp

La séance du Conseil communal est ouverte à 20h15. M. Alain Pellet, Président, souhaite la bienvenue. Il donne lecture du courrier :

- Lettre de démission de Conseiller communal au 31.12.2014 de M. Piéric Freiburghaus, nouveau Municipal. M. Freiburghaus a été assermenté le 12 janvier dernier par le bureau du Conseil à l'issue de la séance de Municipalité. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein de succès dans ses nouvelles fonctions. Pour fêter dignement son élection, M. Freiburghaus a le plaisir d'offrir une verrée à la suite du Conseil.

- Lettre de démission de Conseillère communale au 31.12.2014 de Mme Sophie Charrotton. Elle va s'installer dans une autre commune.

- Lettre de démission de Conseiller communal au 31.03.2015 de M. Miguel Lopes pour des raisons professionnelles.

- Lettre de démission de Conseiller communal au 30.04.2015 de M. David Reber. Il déménage dans une autre commune.

- Lettre de Mmes Isabelle Guillemain, Catherine Traini et de tous les enfants de la garderie la Chrysalide qui remercient d'avoir fait don des jetons de présence.

- Lettre de l'Association des Scouts de la Venoge qui remercie d'avoir fait don des jetons de présence.

L'édicule public s'appellera éco-point et sera accessible du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 dès le 1er juin 2015. Mme Borgeaud demande si les personnes utilisant le Verger sont aussi concernées ? Mme Hautier, Syndique, répond qu'un local est à disposition dans ces cas-là, avec des containers pour le verre, le pet, et que même les sacs à ordures jaunes sont mis à disposition. Le Conseil accepte à l'unanimité le nouvel ordre du jour modifié (il est ajouté au point 1 : Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Conseiller communal).

Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Conseiller communal

Le Président, M. Pellet donne lecture des textes d'assermentation pour Conseiller communal. Mme Rebecca Dufour (GIP) et M. Nicolas Meylan (PSVS) prononcent les mots « je le promets ». Dès cet instant, il y a deux nouveaux Conseillers communaux et le nombre de Conseillers présents est de 40.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis

municipal relatif à la transformation et à la rénovation du bâtiment de la voirie sis au chemin du Plan-Bois.

Ce bâtiment date de 1963. La commune l'achète en 1989 afin d'y installer son service de voirie. Diverses transformations ont été effectuées : création d'une place de lavage, aménagement d'une mezzanine, création d'un couvert et pose d'un container à l'extérieur. Aucun travail de rénovation n'a été réalisé. Les locaux réservés au personnel sont insuffisants et très vétustes, voire insalubres et de nombreux éléments ne répondent plus aux réglementations en vigueur. Une rénovation complète du bâtiment est proposée au Conseil communal : des aménagements extérieurs, des canalisations mais également la transformation des locaux intérieurs : création d'un atelier de réparation, vestiaires avec WC et douches, salle pour le personnel et les réunions et un bureau, ainsi qu'une augmentation des surfaces de stockage.

Le financement est le suivant :

- Trésorerie courante, CHF 524'500.-, en amortissant le montant par prélèvement sur le fonds de réserve (solde disponible CHF 2'154'237.25)

- Recours à l'emprunt du solde net, au maximum CHF 1'000'000.-, amortissement sur 30 ans.

Les charges courantes annuelles seront identiques, voire inférieures. Il faut ajouter les charges d'amortissement (CHF 33'300.-) et les intérêts (CHF 20'000.- maximum la 1ère année).

La commission rénovation du bâtiment de Plan-Bois a constaté que l'état du bâtiment et que les conditions sanitaires pour les employés du service extérieur nécessitent des travaux. Le montant du crédit demandé semble contenir des réserves importantes à tel point que la commission a l'impression de signer un chèque en blanc. Malgré tout, la majorité de la commission propose :

a) d'amender les conclusions du préavis municipal n°2014-47 en ajoutant le paragraphe suivant : Paragraphe 6. « de charger la Municipalité de nommer une commission de construction dans laquelle le Conseil communal est représenté par au moins deux membres ».

b) d'accepter les conclusions amendées.

Mme Hautier informe que la Municipalité a contacté la Préfecture afin de savoir si cet amendement est recevable. La réponse de la Préfecture est que cet amendement n'est pas recevable car il est de la compétence de la Municipalité de suivre les travaux et de s'occuper des dépenses. Toutefois, la Municipalité a décidé que le Conseil sera invité à suivre le chantier et à voir l'avancement



En bref

38 conseillers sont présents. Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 8 décembre 2014.

A l'ordre du jour :

- 2 nominations et assermentations
- 3 préavis
- Nomination/dissolution de Commissions

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal relatif à la transformation et à la rénovation du bâtiment de la voirie sis au chemin de Plan-Bois

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal concernant l'alimentation électrique à l'intérieur du camping et le changement de la patageoire

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal relatif au règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique

Prochain Conseil communal : 22 juin 2015

des travaux.

M. Zurbrügg signale qu'il s'agirait d'une commission de construction et non d'une commission du Conseil communal. Il ajoute que dans cette commission il y aurait d'autres compétences professionnelles, un représentant du service extérieur et un architecte qui déchargeraient la Municipalité du suivi du chantier.

M. Chapuis ajoute cette phrase trouvée dans le Cancanier : « Il suffit parfois de confronter ses opinions et ainsi de trouver une convergence bénéfique pour l'ensemble de la communauté ». Il ajoute encore que la Municipalité va tout mettre en œuvre pour que le Conseil puisse suivre de près ce dossier.

Le Président, M. Pellet précise que le Conseil sera invité à suivre le dossier et propose de voter les conclusions du préavis telles que présentées. Le préavis est mis au vote et accepté à la majorité.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal concernant l'alimentation électrique à l'intérieur du camping et le changement de la pataugeoire

Alimentation en électricité

La Municipalité souhaite poursuivre les améliorations et satisfaire les utilisateurs en équipant le camping de bornes (avec compteurs et de plombs « stotz ») par groupe de 4 caravanes. Le loyer sera augmenté de CHF 40.00/TTC (CHF 45.00/TTC si on inclut le montant des divers et imprévus) par emplacement et par mois. Il sera facturé 23ct/kw/TTC, ce qui permettrait un remboursement sur 15 ans (80 caravanes pourront être alimentées). Le coffret sera fermé pour les utilisateurs qui ne désirent pas cet équipement. Il n'est pas prévu d'équiper le camping dit « de passage ».

Pour équiper convenablement le camping, il faut passer à 300 ampères (100 actuellement) ce qui nous oblige à tirer une nouvelle ligne et nécessite différents travaux : creuse fouille, remblayage, etc. La commission « Eclairage du camping et rénovation de la pataugeoire » explique qu'elle propose l'ouverture d'un compte séparé pour l'encaissement de ces paiements afin d'évaluer au mieux l'amortissement de ces travaux.

Pataugeoire

La magnifique fresque réalisée au fond de la pataugeoire n'a pas tenu. L'humidité arrive du terrain, s'infiltré et passe à travers le béton qui s'effrite. Ces morceaux de béton sont dangereux pour les enfants qui les mettent à la bouche. La pataugeoire sera posée sur une dalle en béton, avec un pourtour supplémentaire de 50 cm. Les fonds et les bords seront en mousse absorbante donc sans danger pour les enfants. Il y aura au maximum 25 cm d'eau (conforme à la réglementation en vigueur) qui sera changée tous les jours. Cette pataugeoire est composée d'un bac et de deux éléments latéraux. La surface est d'environ 20m². Il y a un mini escalier avec mini toboggan intégrés dans la structure, des assises sur le côté et 5 emplacements pour installer des jeux interactifs. Elle est adaptée à la petite enfance avec des couleurs chaudes et des formes arrondies. La pataugeoire est « livrée posée ». Il faudra combler son emplacement et raccorder l'alimentation en eau et écoulements. Le total de l'investissement (alimentation électricité CHF 312'000.- / pataugeoire CHF 43'000.-) se monte à CHF 355'000.-.

Ces investissements peuvent être financés par la trésorerie courante. La pataugeoire sera amortie en une seule fois à la fin des travaux, soit au maximum CHF 43'000.-. Les travaux électriques peuvent être amortis en 15 ans, pour un montant maximum de CHF 20'800.- par année. Il n'y aura pas d'incidences budgétaires, hormis l'amortissement et l'entretien courant des nouvelles installations et aucune incidence sur la situation par rapport au plafond

d'endettement.

Mme Berthoud demande s'il est possible d'installer deux jeux interactifs dans la pataugeoire. Elle ne pense pas que cela risque de ruiner la commune. Mme Hautier répond « avec plaisir ».

Mme Grandchamp trouve que la pataugeoire est trop petite pour une commune comme la nôtre et demande qu'elle est la différence de prix avec une plus grande pataugeoire. M. Kovaliv trouve que la pataugeoire est bien assez grande avec la fréquentation actuelle. Mme Hautier répond qu'aucune étude n'a été faite pour une plus grande et qu'en plus, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi au bord de la Venoge.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis propose de l'accepter. Le rapport est mis au vote et accepté à la majorité.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal relatif au règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi visant à encourager l'enseignement de la musique, les communes ont été priées de passer à la caisse. Le subventionnement était de CHF 5.00 par habitant la 1ère année et augmente progressivement pour atteindre le montant plafond fixé par la loi, soit CHF 10.00 par habitant.

Aux articles 9 et 32 al 2. outre le financement et la mise à disposition de locaux aux écoles de musique reconnues, la loi prévoit que les communes, pour assurer l'accessibilité financière à l'enseignement de la musique, accordent des aides individuelles en vue de diminuer les écolages. Les communes décident du montant et des modalités de ces subventions. Le Canton a conseillé aux communes de mettre sur pied un règlement, afin de se doter d'un cadre juridique solide. Il est difficile d'estimer la future charge communale qui doit être portée annuellement au budget car nous ne connaissons pas le nombre de jeunes de Penthaz qui suivent un enseignement musical reconnu et le nombre de demandes de subventionnement qui pourraient parvenir et entrer dans la table adoptée par la Municipalité. Le présent règlement ne donne pas un droit automatique, chaque subvention sera accordée au coup par coup après étude du dossier, lequel devra comprendre la dernière déclaration d'impôts de la famille ainsi que les justificatifs de revenus nécessaires sur les 3 derniers mois.

La commission « Règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique » informe que les communes doivent verser à la Fondation cantonale pour l'enseignement de la musique une contribution de minimum CHF 9.50 par habitant et par année (et non de maximum CHF 10.- par habitant comme mentionné dans le préavis municipal). La commission recommande à la Municipalité de communiquer les informations nécessaires concernant ces aides individuelles aux secrétariats des écoles de musique reconnues, de publier une communication sur le site web de la commune et dans le journal « Le Cancanier ».

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis propose de l'accepter. Le rapport est mis au vote et accepté à la majorité.

Nomination de Commissions

Les commissions suivantes ont été nommées :

- La commission « règlement de l'eau »
- La commission traitant du complément au règlement concernant la taxe relative au financement des mesures d'aménagement du territoire concernant la commune de Penthaz
- La commission « refuge »
- La commission « démolition station de pompage »

La commission « en charge du plan général d'affectation »
La commission « en charge du plan directeur régional » (nomination déjà demandée par mail).

Si vous désirez connaître les membres des différentes commissions, nous vous prions de consulter notre site web : www.penthalaz.ch

Divers

Un Conseiller communal souligne qu'il est nécessaire de faire des travaux à Plan-Bois et que la Municipalité a bien compris qu'elle doit faire attention à la maîtrise des coûts de ces travaux.

M. Chapuis remercie de la confiance et assure de tenir le Conseil communal informé des travaux.

Un autre Conseiller communal ajoute qu'il est surpris que la commission des finances ne se prononce pas lorsqu'il y a de grosses dépenses. Il propose que la commission des finances siège aussi lors de ces séances. Nous aurions ainsi deux rapports : le premier de la commission technique et le deuxième de la commission des finances. C'est inquiétant car on avoisine les 20 millions de dettes avec ce que l'on a voté ce soir et il y a encore des dépenses prévues. Il faut que quelqu'un ait une vision d'ensemble sur les finances communales et les dépenses à venir. Ce n'est pas à une commission ad hoc de prendre ces responsabilités.

M. Pellet, Président, trouve que la Municipalité est tout à fait consciente de la situation financière, à même de prendre ce genre de décision et n'estime pas nécessaire de mettre systématiquement deux commissions. Mme Hautier, Syndique explique qu'au début de cette législature, il était prévu de faire appel à la commission des finances. Elle ajoute que sur ce projet, il y a eu un gros « couac » et présente au nom de la Municipalité, des excuses à la commission des finances. Mme Hautier précise que l'amendement est de compétences municipales et qu'il y aura aussi M. Duperrex,

M. Chapuis, l'architecte pour suivre ce dossier. Et pour conclure, que les décisions importantes se prennent quand même autour de la table de la Municipalité.

Mme Von der Mühl rappelle que la pétition demandait l'amélioration du confort des voyageurs de la gare de Cossonay-Penthalaz sans attendre celle prévue en 2023 ou 2025. La pétition avait réuni 2242 signatures et avait bénéficié de lettres de soutien de 14 communes de la région et de deux associations régionales. La pétition a été déposée le 24 juin 2014 auprès du bureau de Grand Conseil Vaudois. La pétition a été traitée par le Grand Conseil le 10 mars dernier. Le Grand Conseil a voté pour le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat à une large majorité. Mme Von der Mühl pense que l'intervention des trois députés et le travail d'information qu'ils ont fait en amont n'y est pas pour rien dans ce résultat. Ces trois députés ont rappelé l'importance régionale de cette gare. Il est aussi à souligner que Mme Savary, Conseillère Nationale, a visité la gare de Cossonay-Penthalaz et a été convaincue du bienfondé de nos arguments. Notre délégation se voit prochainement pour faire le point.

Le bureau du Conseil s'est demandé s'il fallait diminuer le nombre de Conseillers à 45. La Municipalité et les responsables des groupes ne sont pas favorables à une diminution. Le Conseil communal reste composé de 50 membres.

La séance est levée à 21h55

Prochain Conseil communal : 22 juin 2015

Pour de plus amples informations, le PV de cette séance sera disponible sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire "PV du conseil"), après acceptation dudit PV lors du prochain conseil.

N'oubliez pas ... Voiture Mobility à disposition à Penthalaz

La Municipalité

Soucieuse d'encourager des modes alternatifs de mobilité, la Municipalité s'est engagée - par voie de convention compensant si besoin le chiffre d'affaires convenu - auprès de Mobility, afin que les habitants et les visiteurs de Penthalaz, et des communes voisines, puissent profiter des avantages offerts par l'auto-partage (ou car sharing en anglais) et qu'un véhicule soit à disposition à la gare de Cossonay-Penthalaz.



Le car sharing est une alternative intéressante à la possession de sa propre voiture. Il permet une utilisation rationnelle et économique du véhicule. Les tarifs horaire et kilométrique englobent tous les frais, carburant, entretien, assurances.

Que vous soyez utilisateur régulier ou occasionnel, apprenti, étudiant, retraité, jeune conducteur ou non, Mobility vous propose plusieurs offres, qui vous permettront aussi de disposer d'un des 2.650 véhicules répartis dans près de 1400 emplacements en Suisse.

Réservez votre véhicule Mobility quand vous voulez. 24 heures sur 24.

Réservation sans frais sur :

- Internet: www.mobility.ch
- Mobile-Reservation: m.mobility.ch
- App: «mobility car» ou avec taxe de réservation:
- Centrale de services 24h/24 0848 824 812

Steve Dessibourg

Katherin Laffely

Par tous les temps et toutes circonstances, si j'ai besoin de faire une réparation à ma voiture suite à une glissade, un accident ou un accrochage, il y a la carrosserie tout près de chez moi pour réparer le véhicule...

Création de l'entreprise

Muni d'un CFC de peintre en automobile, Monsieur Dessibourg père crée la première carrosserie de Penthalaz le 1er novembre 1971 dans un bâtiment qui servait d'entrepôt pour les boulets de charbon durant la dernière guerre. Situé près des voies de chemin de fer, ce local était très bien placé pour les commerces antérieurs à la carrosserie. En 1977, Monsieur Dessibourg devient le propriétaire et loue une partie des locaux pour d'autres activités.

Pendant 40 ans, Monsieur Dessibourg travaille avec un employé tôlier et ce tandem de compétences permettra de répondre à toutes les demandes de la région.

Monsieur Dessibourg père a 2 fils. Steve, le cadet est passionné par le football et en jouait 5 jours par semaine. Il se destinait à une carrière professionnelle mais malheureusement une fracture du genou l'a fait bifurquer de voie. En 1985, son frère Hervé commence un apprentissage de tôlier au garage Blaser à Cossonay-Ville. En 1989, Steve entreprend un apprentissage de peintre en automobile pour ne plus quitter l'entreprise familiale. En 2013, Monsieur Dessibourg père prend sa retraite et Steve reprend le commerce. Il est aidé selon les besoins par son frère Hervé.

Spécificité du travail

Lorsqu'une voiture arrive à la carrosserie c'est généralement suite à un accident de la route, à des dégâts dus à la grêle, à un pare-brise cassé ou à un ennui sur un parking. La première intervention sur une voiture cabossée se fait par Steve qui évalue les dégâts. Il va effectuer un devis et se renseigner si une assurance prend le cas en charge. La réparation de la voiture sera prise en charge soit par

le propriétaire, soit par l'assurance. Steve Dessibourg se charge de toutes les formalités.

Si la réparation est décidée, le tôlier va entreprendre les parties à réparer. Ensuite, intervient le travail du peintre, avec le masticage, ponçage, vernissage au pistolet. Chaque marque de voiture a un code couleur et Steve Dessibourg respecte la marche à suivre pour arriver au mélange parfait. La voiture est placée dans un four spécial avec une ventilation efficace et surtout est mise à l'abri de toutes poussières environnantes.

Actuellement tous ces produits ont évolué en qualité environnementale. Avant les vapeurs étaient nocives et pourtant les professionnels travaillaient sans protection, ni lunettes, ni gants, ni masques. La peinture actuelle est à l'eau et les composants sont de plus en plus écologiques. La laque par contre est encore nocive et les déchets sont éliminés chez CRIDEC. Steve Dessibourg travaille avec la même marque hollandaise (SIKKENS) depuis plus de 20 ans qui lui a mis à disposition un ordinateur, une machine, une balance et la gamme complète des couleurs.

Steve Dessibourg met à disposition 2 voitures gratuitement en cas de nécessité pendant la réparation de votre véhicule.

Relation avec la clientèle

La carrosserie est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30. En dehors de ces horaires, Steve est joignable sur son portale même le week-end. Deux personnes travaillent donc pour répondre aux besoins de la clientèle : Steve, peintre-carrossier, Hervé, tôlier. Steve s'occupe de la totalité de la comptabilité de l'entreprise.

La carrosserie est bien connue dans la région grâce aussi au bouche à oreille d'un travail réputé depuis plus de 40 ans. La devise de l'entreprise a toujours été de rendre le véhicule propre intérieur et extérieur avant de quitter la carrosserie. Cela a permis de fidéliser une clientèle locale et plus lointaine.

Je remercie Steve Dessibourg pour son accueil chaleureux, le temps qu'il m'a accordé et pour ses explications claires et si précises que même une néophyte comme moi s'est sentie à l'aise dans son atelier...



Contact

Raison sociale
Carrosserie Steve Dessibourg
Route de Gollion 15
1305 Penthalaz
tél. : 021 861 28 30
fax : 021 861 44 38
portable : 079 311 64 60
carrosserie.dessibourg@bluewin.ch

Rencontre autour du monde 30 mai 2015

Katherin Laffely

En cette année 2015, La Cool'Hisse organise une nouvelle activité : la rencontre autour du monde.

Sous l'impulsion du Canton qui encourage des programmes d'intégration, La Cool'Hisse organise une journée de rencontre le samedi 30 mai 2015 au Verger à Penthalaz. Cette manifestation est également soutenue par la Commune.

Beaucoup de personnes venant de pays plus ou moins lointains habitent le village. Faire connaissance les uns avec les autres, présenter le pays d'où l'on vient, les expériences de vie que l'on a eues, connaître le village où l'on habite avec ses potentialités et ses habitudes, découvrir la région et ses spécificités, parler du folklore du pays de son enfance, goûter les spécialités culinaires ne peuvent que participer à un bon accueil, une bonne intégration et un mieux-vivre ensemble. C'est la raison pour laquelle, La Cool'Hisse souhaite que les Cancaniers de tous bords se rencontrent et partagent tout au long d'une journée la possibilité de faire connaissance. Pour cette journée, les habitants de Penthalaz venant d'ailleurs, vont préparer des animations folkloriques (musique, danse, artisanat, ...) et des mets de leur pays d'origine.

Nous lançons ainsi un appel à toutes les personnes désireuses de participer à cette rencontre de prendre contact avec nous afin de proposer leur contribution sous quelque forme que ce soit.

Nous sommes déjà une douzaine de personnes à réfléchir à cette journée mais nous attendons du renfort, des idées et de la diversité...

Vous pouvez vous annoncer auprès de Mme Rose-Marie Clavel, du contrôle des habitants qui, à cette occasion, fait le relais avec la Cool'Hisse.

Rappelons que La Cool'Hisse a pour but l'organisation et le développement de manifestations socioculturelles, sans discrimination de genre, d'identité et de promouvoir le respect et l'amitié. Cette association organise plusieurs activités culturelles telles que le carnaval de Penthalaz, les soirées à thèmes comme Meurtres & Mystères et le Venoge Festival. Certainement qu'il faut donner pour recevoir, l'association participe aussi, en qualité de bénévole, à différentes manifestations de la région, comme le 1er Août, Crock on the rock, des fêtes villageoises, girones et abbayes. Une fois par année, lors de sa soirée «remise du don», La Cool'Hisse offre un chèque substantiel à une association caritative choisie par ses membres lors de son assemblée générale.

L'association regroupe une centaine de membres actifs et de soutien. Les membres bénévoles collaborent aux manifestations dans la transparence et dans un esprit d'entraide. Le respect, la confiance, l'amitié et la sécurité sont des règles essentielles, figurant dans la Charte. La collaboration avec les responsables politiques, les entreprises, les autres associations et les privés de la région est favorisée pour des demandes de partenariat et pour un apport nécessaire à l'insertion de la culture dans tous les sens du terme.

L'association, intensifiant ses activités, cherche toujours des nouvelles personnes voulant s'investir de façon pratique ou voulant simplement soutenir cette démarche associative. Vous êtes donc tout un chacun le bienvenu à vous joindre à nous. Il vous suffit de prendre contact.

Contacts

Association La Cool'Hisse
Case postale 49
CH - 1305 Penthalaz
comite@coolhisse.ch
administration@coolhisse.ch

Rose-Marie Clavel
Place Centrale 5 / Case postale 12
1305 Penthalaz
Téléphone 021 863 20 50
rose-marie.clavel@penthalaz.ch

Merci de participer au Concept régional de taxe au sac

La Municipalité



Merci de participer au Concept régional de taxe au sac

Merci ! La taxe au sac est un succès

Pour se conformer à la législation sur le financement de la gestion des déchets, notre Commune a introduit la taxe au sac au 1er janvier 2013.

La Municipalité tient à **remercier tous les habitants et habitantes qui utilisent les sacs taxés** « Trier, c'est valoriser ». Ainsi, vous participez à une gestion optimisée des déchets.

L'achat des sacs taxés permet à la Commune de financer une partie des frais liés à la gestion des déchets. L'autre partie est couverte par la taxe de base.

La taxe au sac permet de :

- Financer les déchets conformément à la loi
- Réduire les incinérables à la charge de la Commune.

Heureusement, nous n'avons pas dû faire face à des effets indésirables dans la gestion de l'eau ou de feux privés. Le système fonctionne donc à notre entière satisfaction grâce à Vous.



Trottoirs n'est pas crottoirs

La Municipalité



Tant que votre chien n'est pas capable de ça...



Merci de ramasser

Eco point de la place centrale

La Municipalité

La Municipalité rappelle que ce site est destiné au recyclage des déchets en petites quantités. Il est exclusivement réservé aux habitants de Penthaz et prioritairement aux personnes ne disposant pas de moyen de transport pour se rendre à la déchetterie intercommunale de Valorsa à Penthaz. Les autorités se réservent le droit de demander la carte de déchetterie aux utilisateurs.

Selon le règlement communal en vigueur, la Municipalité se doit d'organiser la gestion des déchets urbains dans son territoire. Il convient maintenant d'adapter l'offre, tout en la restreignant. C'est pourquoi, dès cet automne, l'accès au local de l'ECO POINT pour le recyclage du PET, de l'huile, des habits, des capsules de café et

du verre ne sera désormais accessible que du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Une solution sera aussi mise en place pour le recyclage du carton, toutefois nous le rappelons en petites quantités. Tout dépôt en dehors des contenants prévus à cet effet est strictement interdit.

Un aménagement adéquat sera mis en place afin que les voitures ne puissent pénétrer dans le périmètre de l'ECO POINT. Un nouveau panneau d'interdiction de s'arrêter sera posé. Le site est dorénavant sous surveillance vidéo, ceci permet de dénoncer tout contrevenant tant pour le parage des véhicules que pour les dépôts non conformes.

Lundi matin



Après nettoyage



Eco point

La Municipalité



Réservé à l'usage exclusif des habitants de Penthaz

Horaire d'accès au local dès cet automne : 07h00 à 19h00 du lundi au vendredi

L'accès aux moloks reste possible en dehors de l'horaire ci-dessus

Aidez-nous à gérer les déchets

- En les amenant directement à la déchetterie intercommunale sise sur le site de Valorsa à Penthaz
- Plan, horaires d'ouverture <http://www.penthaz.ch/informations/environnement/déchetterie.html>
- En les triant correctement
- En compressant les bouteilles en pet, les cartons, les boîtes de conserve, etc.
- En ne laissant aucun dépôt sur le sol
- En respectant le voisinage

Embellissons la vie

PENTHALAZ... Par-ci... Par-là... PAS A PAS

Mise à niveau du réseau d'eau

Jean-Luc Duperrex, Chef du Service extérieur

Début 2013, nous avons entrepris la rénovation de notre réseau d'eau selon les données de notre Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Ces travaux ont permis de résorber de nombreuses fuites et d'optimiser notre défense incendie. Les conduites de transport ont été redimensionnées et mises à neuf, du réservoir des Charrières jusqu'au giratoire de la place du Pont, ainsi qu'à la rue de J.-J. Porchat et à la route de Lussery. L'assainissement des conduites d'eaux claires et usées y a été associé.

Le réservoir des Charrières a été alimenté en électricité. Désormais, les vannes incendie de nos trois réservoirs sont motorisées et peuvent être commandées par la centrale d'alarme ECA. Je remercie les automobilistes de leur patience

lors des attentes nécessaires derrière les machines en action ou aux feus rouges. Je remercie également les entreprises qui ont toujours trouvé des solutions pour limiter au maximum les désagréments logistiques malgré un fort trafic.

Sauf souci météorologique, les travaux devraient être clos au mois de mai sur la route de la Gare. A la rue J.-J. Porchat, le tapis bitumineux définitif sera posé au mois de septembre, ceci pour permettre à la large et profonde fouille de se tasser correctement d'ici là.



Nouveaux horaires du Local des Jeunes

La Municipalité

Par la présente, nous vous informons que le Local des Jeunes change ses horaires d'ouverture à partir du 1er février 2015, ces derniers sont les suivants :

- Les mercredis de 14h30 à 17h30
- Les jeudis de 15h30 à 18h00
- Les vendredis de 15h30 à 18h00
- Les deux premiers vendredis du mois de 19h30 à 22h00
- Les deux premiers samedis du mois de 14h00 à 16h30

Service de taxis à Penthalaz

La Municipalité

ETOILE TAXI – 079/775 63 86

ROMANDIE TRANSFERT SARL – 076/334 91 51

SERVICE TAXI AMINE – 079/198 61 27



Premier match du HC Penthalthaz

Muriel Rithner

10 jeunes joueurs du HC Penthalthaz se sont rendus le lundi 2 février à Gland. Ils y ont joué leur premier match contre des « pingouins rapides » qui portaient bien leur nom ! Nos petits alligators âgés de 8 à 11 ans faisaient figure de bébé face à des jeunes de 10 à 14 ans.

Mais les reptiles ne se sont pas laissés impressionnés pour ce premier match de leur peut-être longue carrière de hockeyeur ! Ils ont entamé leur premier tiers-temps avec beaucoup d'engagement, attentifs aux explications de leur coach, Sébastien Rithner.

Jeremy et Malick ont réussi à marquer, mais les adversaires étaient bien présents ! Nos jeunes sont retournés au banc avec un score de 6-3. Quelques ajustements dans les lignes, des encouragements et un thé chaud à la cannelle et les voilà de retour sur la glace.

Les parents sont venus en masse pour les encourager ! L'ambiance était là, malgré le froid qui mordait.

Le 2^{ème} tiers-temps a démarré sur les chapeaux

de roue (lame) pour nos alligators. Grâce à une excellente défense sur les 3 lignes (Maël, Titou et Malick) et une belle réussite avec le puck pour Titou, Jérémy et Malick, le score s'est resserré. Le retour au vestiaire s'est soldé par un 7-6. Quelle remontée spectaculaire !

3^{ème} tiers-temps : Loïc et Théo ont fait de beaux tirs au but, mais le gardien adverse était bien attentif. Même les plus jeunes âgés de 8 ans (Kiona, Arthur et Lucas) ont eu leur mot à dire. Mais la fatigue s'est fait sentir dans ce dernier tiers et malgré de belles réussites de Malick et Enzo, impossible de réduire la marque. Le match s'est terminé à 10-9.

Pour leur premier match et contre des enfants plus âgés et surtout plus expérimentés qu'eux, les alligators n'ont en aucun cas démérité ! Cela promet de belles rencontres pour l'avenir !

Bravo à vous tous !



Communications

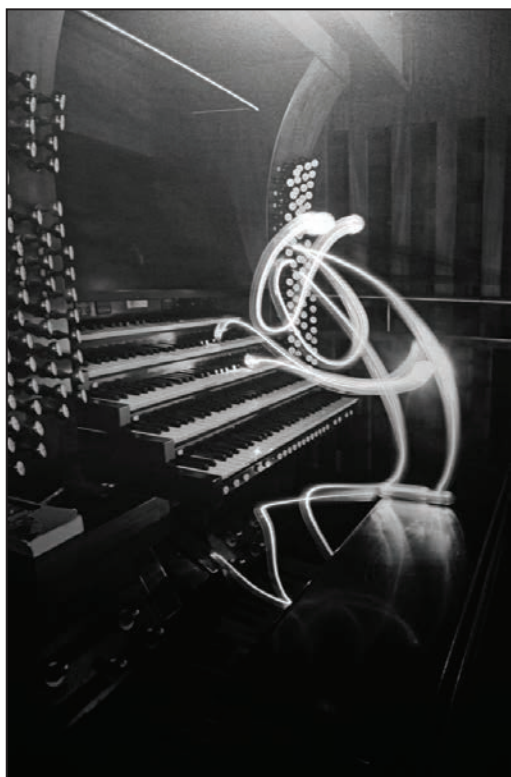
André Perrenoud, pasteur

Un café-apéritif est servi chaque fois que le culte a lieu au foyer paroissial : merci au groupe de dames qui se relaient fidèlement pour le préparer !

Le 14 juin à 10h au Foyer paroissial : culte suivi du brunch pour notre fête d'Offrande : entrée libre, pendant le Brunch vous pouvez déposer votre offrande pour soutenir la vie paroissiale (activités d'éveil à la foi, culte de l'enfance, catéchisme, groupes d'adultes en collaboration avec la Région, soutien aux œuvres d'entraide, etc.). CCP 10-20765-6, EERV, Paroisse de Penthalaz

Concert au Foyer paroissial le dimanche 10 mai, 17h, « Le Voyageur à travers le monde, dans le courant romantique »

Groupe vocal, suite à un stage d'étude à Clos-d'Orret (France) avec Mireille Cuénod, professeur de chant. Au piano : Jean-François Basteau
Entrée libre, collecte à la sortie en faveur de l'Association pour la restauration et l'animation du chœur de l'église de Daillens.



Illumination de la Cathédrale de Lausanne, par Mix & Remix, décembre 2014 : la musique adoucit les mœurs...

Art Edifices 2015, aussi à l'église de Penthalaz !

Du 31 mai au 19 septembre 2015 vous pourrez découvrir les œuvres d'art d'une quarantaine d'artistes de renommée nationale à travers un parcours d'exposition au cœur du patrimoine architectural historique du Gros-de-Vaud.

Les portes d'une trentaine d'églises de la région, dont celles de Penthalaz et de Penthaz, seront ouvertes pour une exposition d'art contemporain. Communes et paroisses du district proposent ainsi un regard nouveau sur l'art actuel et sur notre patrimoine, à travers plusieurs circuits réunissant les œuvres d'une quarantaine d'artistes suisses.

A l'intérieur et à l'extérieur des édifices, les artistes ont pu choisir le site à même d'accueillir leur œuvre : à Penthalaz, Esther Solanki, artiste argovienne, présente une vingtaine de peintures symboliques, inspirées de la nature, série intitulée « Mon chemin vers la liberté ». Ces œuvres conçues spécialement s'intègrent avec respect au lieu de culte et à l'architecture historique.

Durant la saison, les cultes qui auront lieu à l'église de Penthalaz intégreront des œuvres, et en feront des supports de prière et de méditation ! Exposition tout public, visite libre.

Soirée Tartare

La Jeunesse de Penthalaz

Salle du Verger
Samedi 9 mai 2015

Soirée Tartare

Animée par Brice

Apéritif dès 19h00
Tartare
Dessert

CHF 35.- par personne
CHF 2.- par année
jusqu'à 14 ans

Inscriptions :
jusqu'au 30 avril 2015
079 694 61 46
Ouvert à tous dès 21h00
Organisation : Jeunesse

Reconnaissez-vous ces endroits ?

Le Cancanier



Vue d'ensemble en dernière page

Agenda de la commune

Memento

25 avril 2015

Souper de soutien du FSG

2 mai 2015

Groupe d'accordéons au Verger

9 mai 2015

Soirée Tartare organisée par la Jeunesse

30 mai 2015

Rencontre interculturelle organisée par la Cool'hisse

12 juin 2015

Inauguration uniformes, repas de soutien organisé par l'Echo de la Molombe

*Annoncez vos manifestations :
lecanancier@penthalaz.ch*

Cultes

A l'église

- 5 avril, dimanche de Pâques, 10h, avec sainte cène
- 26 avril, dimanche, 10h
- 14 mai, Jeudi de l'Ascension, 19h, avec sainte cène
- 7 juin, 10h, clôture du culte de l'enfance avec familles

Au Foyer

Un café-apéritif est servi chaque fois que le culte a lieu au foyer paroissial : merci au groupe de dames qui se relaient fidèlement pour le préparer !

- 12 avril, 10h
- 3 mai, 10h
- 14 juin, 10h, suivi du brunch pour notre fête d'Offrande
- 5 juillet, 10h

A la salle du Verger :

- 29 mars, 10h, culte des Rameaux, avec baptêmes et confirmations des catéchumènes de 11e année.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Jubilaires

Isabelle Hautier, Syndique

Noces d'or

Le 9 janvier, Janine et Gaston Borgeaud

Le 27 février, Odette et Michel Nobs.

Noces de diamant

Le 11 février, Jacqueline et René Thüler



Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 144

Intoxications : 145

REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 3

Georges Badoux

Fin de la Première Guerre mondiale, perspectives

« Dès 1918, l'analyse des différents événements survenus permet de déceler l'apparition d'une nouvelle forme structurale de la communauté. D'un tout réuni par une fonctionnalité économique, se manifeste une évolution vers trois groupes distincts, aux fonctions divergentes ; la commune en tant qu'entité politique et administrative, perdant ses liens avec l'agriculture ; la paysannerie en tant que groupe professionnel indépendant de la vie communautaire et les ouvriers et employés de l'usine, déterminés davantage par leurs conditions de travail à la fabrique que par la vie villageoise. En 1918, l'usine occupe environ 800 ouvriers et ouvrières dont une partie seulement est domiciliée à Penthalaz. La statistique de la Suisse de 1920 indique pour le village 95 personnes actives dans le secteur de la transformation des matières premières (personnel de la fabrique, ouvriers du bâtiment, artisans, etc.).

Cette transformation de la fabrique a ses répercussions au village qui passe de 345 habitants en 1898 à 485 en 1920. Une nouvelle structure villageoise apparaît, située sur trois paliers géologiques : au fond du petit val creusé par la rivière, la zone industrielle avec les Grands Moulins, la station de chemin de fer et la Câblerie ; sur le replat du versant, le quartier ouvrier et au sommet le village rural. Cette disposition tripartite favorisait à la fois une certaine autonomie de chaque partie et en même temps le sentiment de la

différence : les paysans n'étaient pas assimilés aux ouvriers et le quartier des affaires n'était pas celui du travail agricole. Le secteur économique de la commune qui, autrefois, était concentré sur l'agriculture, s'était parcellisé au profit du secteur secondaire. Le développement de cette nouvelle classe économique se fait particulièrement sentir durant les dernières années de guerre : en 1914, l'usine emploie environ 200 personnes ; en 1916 ses effectifs se situent autour des 360 personnes pour arriver à 800 deux ans plus tard. Ce boum industriel, dû à la grande demande de fournitures d'installations électriques à cause de la pénurie de charbon et de matériel de guerre, place la société Aubert Grenier et Cie au rang des plus grandes fabriques suisses de la métallurgie.

Dès lors, les autorités communales doivent compter avec la présence de toutes ces forces aux intérêts parfois divergents. A l'usine, le capitalisme expansionniste remplace définitivement l'artisanat industriel. Le groupe Aubert Grenier et Cie décide sa dissolution et le 20 juin 1918, une société par action est créée, on fusionne avec Dornach, usine qui apporte ses produits semi-ouvrés, ce qui augmente la capacité économique du groupe.

Partie 4 à lire dans la prochaine parution du *Cancanier*.



▲ Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz